

Département fédéral de l'intérieur DFI
Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
Inselgasse 1
3003 Berne

Brugg, 13. Juni 2024

Responsable : Beat Rösli
Secrétariat : Jeannette Saurer
Document : 240613_Deklarationspflichten_
Stellungnahme SBV_FR.pdf

Par courriel à :
lmr@blv.admin.ch

Obligations de déclaration pour les produits animaux et végétaux – Procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs

Par votre lettre du 10 avril 2024, vous nous invitez à prendre position sur le projet susmentionné. Nous vous remercions vivement de l'opportunité qui nous est offerte et sommes disposés à être entendus sur cette question.

Les exigences élevées imposées à l'agriculture suisse dans les domaines du bien-être animal, des antibiotiques, de la protection de l'environnement, de la protection des plantes, de la rotation des cultures, etc. renchérissent massivement la production. Parallèlement, la politique commerciale exige que l'agriculture suisse soit confrontée à la concurrence internationale. Les accords de libre-échange, par exemple avec le Mercosur, aggravent ce conflit d'objectifs. Nous attendons donc qu'une plus grande transparence sur les méthodes de production particulièrement douteuses et sur les indications de provenance claires soit mise en place pour remédier aux inégalités de traitement. Il convient d'évaluer ce projet à la lumière de la prise de décision en politique intérieure concernant les accords de libre-échange actuels et futurs.

A l'exception de l'ordonnance sur les boissons concernant le vin, à laquelle nous sommes fermement opposés, l'USP soutient les autres projets relatifs aux méthodes de production et à l'origine, sous réserve des remarques et modifications mentionnées dans la prise de position ci-jointe. Cependant, pour répondre à la motion de la Commission, la palette doit être élargie à d'autres méthodes de production.

Un thème qui manque dans le projet est celui d'une meilleure visibilité et lisibilité de la déclaration. Dans le cas de la viande aux hormones et de l'origine, par exemple, celle-ci est aujourd'hui insuffisante, illisible ou presque introuvable. Il faut absolument améliorer les obligations de déclaration existantes et nouvelles afin de permettre aux consommateurs de reconnaître les informations au premier coup d'œil.

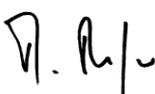
Une plus grande transparence sur les méthodes douteuses est importante compte tenu de notre grande dépendance aux importations. Elle permet aux consommateurs de prendre une décision d'achat durable. L'aspect positif de cette approche est que les fournisseurs qui souhaitent éviter la déclaration de méthodes douteuses sont toujours libres de concevoir leur assortiment de manière plus respectueuse des animaux et plus durable.

Nous espérons que vous tiendrez compte de nos préoccupations et vous remercions une nouvelle fois de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer.

Meilleures salutations
Union suisse des paysans



Markus Ritter
Président



Martin Rufer
Directeur